

CODE DE VIE  
DE L'ÉCOLE MATERNELLE NOTRE DAME DE L'ALLIANCE  
POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Téléphone: 05 59 38 01 80  
Direction sur le site primaire: 05 59 38 39 36  
[notredame.alliance64@orange.fr](mailto:notredame.alliance64@orange.fr)

Année scolaire 2022-2023

FREQUENTATION, OBLIGATION SCOLAIRE



- **Horaires des classes :**  
**8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30**  
retour à l'école à **partir de 13h20** pour les enfants déjeunant à la maison.
- **Garderie :** le matin à partir de **7h30**.  
le soir jusqu'à **18h30 (pour les parents qui travaillent)**.
- **Absence :** Les parents s'engagent à respecter le calendrier scolaire remis par l'école. Nous insistons sur la régularité – les absences nuisent aux apprentissages. Les enfants sont tenus à **l'obligation scolaire à partir de 3 ans**. Toute absence sera signalée le plus tôt possible par téléphone.

- **Fermeture du portail :** 8h45, 11h45, 13h30.

**L'accueil se fait jusqu'à 8h45. À 8h45, le portail sera fermé à clé pour des raisons de sécurité.**

**Entrées et sorties des élèves – Sécurité :**

L'école prend en charge l'enfant, selon les horaires indiqués:

**Jusqu'à 8h20**, l'enfant doit être accompagné à la garderie et sera confié à l'adulte responsable. **Après 8h20**, l'enfant sera accompagné jusqu'à sa classe et sera confié à l'enseignante.

**Chacun veillera à bien refermer le portail.**

Les parents doivent signaler par écrit toute personne venant chercher l'enfant à titre exceptionnel. L'enseignante ou la personne de garderie demandera une pièce d'identité.

**En cas de changement de téléphone, nous vous remercions de nous signaler vos nouvelles coordonnées.**

**VIVRE ENSEMBLE**

Les enfants apprennent à écouter les autres et à demander la parole poliment. **Bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, sont des règles de savoir-vivre.**  
**Le langage doit rester correct. Nous sommes vigilantes par rapport aux comportements.**



La cour de récréation est un lieu de détente et non de violence, respectons-le. Chaque enfant respecte le matériel collectif mis à sa disposition. Toute agressivité envers un camarade sera sanctionnée par l'adulte de surveillance.

**En cas de conflits** dans la cour entre les enfants, nous demandons aux parents de ne pas intervenir au sein de l'école.

Ils peuvent cependant rencontrer l'adulte responsable.

Les enfants respectent le personnel de l'école. Ils acceptent l'autorité de **tous les adultes.**

L'école ne pourrait fonctionner sans la présence des personnes de service. Elles ont le droit au respect de leur travail, à la politesse de tous.

L'équipe enseignante sera vigilante sur le comportement et le langage des enfants.

Respectons l'environnement, en laissant nos cours et nos classes propres: pas de papiers au sol, le chewing-gum est interdit.

## JEUX

L'enfant ne doit pas amener de jeux de la maison pour éviter perte et conflits inutiles.

## CIRCULAIRES-ALBUMS,CAHIERS,DOSSIER SCOLAIRE...



Les cahiers de liaison, les cahiers remis à chaque période et les cahiers de réussite sont des moyens privilégiés de communication entre l'école et la famille. Ils seront bien tenus, non déchirés et signés systématiquement. En cas de séparation, il revient aux parents d'organiser la transmission des documents et informations afférents à la scolarité de leur enfant.

Le cahier de liaison devra être déposé dans le bac prévu à cet effet.

Les règlements seront remis à l'ASEM ou la maîtresse.

Prêter attention aux circulaires, respecter les délais demandés pour ces différents papiers, c'est :

- se soucier de la vie de l'école
- simplifier le travail administratif.

La plupart des informations et documents vous seront envoyés par mails. N'hésitez pas à demander la version papier si besoin ou à l'enseignante. Merci pour votre vigilance.

## DIVERS

**Les vêtements et matériel doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les pertes et les échanges.** L'école ne pourra pas être tenue responsable si un vêtement non marqué au nom de l'enfant est perdu.

A chaque fin de trimestre, les habits non récupérés partiront à une œuvre caritative.

## SANTÉ

Nous rappelons que les médicaments sont interdits dans le cadre scolaire selon les recommandations de la médecine scolaire.

Seuls les médicaments autorisés sont ceux prescrits **dans le cadre d'un PAI.**

Un enfant contagieux ou fiévreux doit rester à la maison (ex grippe, varicelle, impétigo,...).

Un enfant malade ne reste jamais seul dans la classe pendant le temps de la récréation.

**POUX :** Vérifier **régulièrement** la tête de votre enfant, les poux étant toujours présents.

**ECRANS :** Rappelons que les apprentissages peuvent être pénalisés par une exposition prolongée aux écrans. Nous vous demandons d'être vigilants.

**DROIT A L'IMAGE:** Aucune photo prise par les parents sur le temps scolaire (voyages, projets divers...) ne sera transférée sur internet.

## GOÛTERS et RESTAURATION

Une pause fruitée est prévue en milieu de matinée. Le goûter est autorisé à partir de 16h30 pour les enfants restant à la garderie.

Les goûters d'anniversaire se feront une fois par mois. **Les sucettes et le chewing-gum sont interdits.** Nous vous remercions de n'apporter que des gâteaux emballés, les gâteaux faits maison n'étant pas autorisés dans le cadre scolaire, pour des raisons de sécurité alimentaire.

Les repas sont servis par la société ELIOR en liaison froide. Ils sont commandés au minimum 48 h à l'avance. Pour des raisons d'organisation, les parents planifieront les repas pour la semaine. Sauf cas particulier, tout repas commandé sera facturé.

Merci d'inscrire votre enfant sur le tableau afin qu'il n'y ait pas d'erreurs.

Le repas est un moment éducatif. Afin de respecter le rythme des enfants et le calme, les repas s'organisent en deux services.

**CONFIANCE:** La réussite de votre enfant est étroitement liée à la confiance, au dialogue avec l'équipe enseignante et le personnel.

Pour toute interrogation, nous vous remercions de venir rencontrer l'enseignante.

Soyez assurés de notre dévouement et de notre écoute. Nous comptons sur votre collaboration et votre confiance.

Cordialement

La directrice et l'équipe de la maternelle.

**« Nous avons pris connaissance du règlement de l'école pour le bon déroulement de la scolarité »**

**Date :**

**signature (s) des parents**

